



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation à la Sécurité Routière**

**Sous-Direction de l'éducation routière  
et du permis de conduire  
Bureau national des droits à conduire**

Maître Yann LEFEBVRE  
87 rue de Turenne  
75003 Paris

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Affaire suivie par JU

Paris, le 08/02/2024  
Réf. : JU/061194100251

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre cliente, Mme [REDACTED]

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les rectifications nécessaires ont été apportées.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide et doté de douze points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le ministre de l'Intérieur  
et des Outre-mer et par délégation,  
l'adjointe au chef de la section des recours  
du bureau national des droits à conduire**

  
Coralie RUSCH